

Je soussigné, membre de la Société dite Caisse Ecclésiastique Saint Joseph, établie dans l'Archidiocèse de Québec, conformément à l'article 26 des règles de la dite Société, choisis pour procureurs les Messieurs suivants. (a)

(a) Pour éviter toute ambiguïté, on est prié de mettre au long les noms de baptême de ceux pour qui l'on vote.

1o. M.

2o. M.

3o. M.

4o. M.

5o. M.

6o. M.

7o. M.

8o. M.

9o. M.

10o. M.

11o. M.

12o. M.

Je suis d'avis que les procureurs qui seront élus cette année, entrent en charge le
prochain.

Fait à

le

1876.